

2016 - ACCUEIL COURTE DUREE DE CHERCHEURS EXTERIEURS

Modalités de la session de sélection de l'automne 2016.

Le Labex CeMEB propose de financer l'accueil de chercheurs au sein d'un de ses laboratoires pour des séjours de courte durée (2 à 3 mois).

Objectifs

Faire bénéficier la communauté scientifique de l'apport et du savoir-faire d'experts internationaux, reconnus dans l'un des domaines suivants :

- Dynamique de la biodiversité, écologie et biologie évolutive ;
- Rôle fonctionnel de la biodiversité et services éco systémiques ;
- Conséquences biologiques des changements globaux ;
- Ingénierie écologique et restauration des écosystèmes ;
- Socio-économie de l'environnement ;
- Relations santé-environnement.

Le chercheur accueilli participera aux travaux du laboratoire de recherche invitant. Il (elle) réalisera au moins une conférence pour le Labex CeMEB.

Candidats

Ce dispositif de financement concerne d'éminents scientifiques chercheurs ou professeurs (plus de 10 ans d'expérience), de préférence étrangers, reconnus pour leur excellence scientifique dans l'un des domaines prioritaires du LabEx CeMEB (cf. site web <http://www.labex-cemeb.org/>).

Les candidats n'auront pas résidé ou mené leur activité principale (parcours académique, programme de recherche, etc.) en France pendant plus de 12 mois au cours des trois années précédant la date de soumission du dossier.

Les projets présentés devront clairement faire apparaître l'objectif du séjour, et son apport pour les équipes de recherche montpelliéraines accueillantes (ex. mise en œuvre et transfert vers le CeMEB de concepts et de méthodes innovantes, montage d'un projet partenarial, réponse conjointe à un appel d'offre, etc.)

Rémunération et défraiement

Le CeMEB prend en charge le salaire du chercheur extérieur sur la base du barème UM (i.e. maximum 3000 euros net mensuel), en tenant compte de son expérience. Il prendra aussi en charge le transport (avion ou train) avec un plafond de 1500 €.

A noter : Le contrat de travail sera établi par l'Université de Montpellier sur demande du LabEx. Les démarches d'obtention de visa scientifique seront effectuées par les gestionnaires des unités de recherche porteuses de la demande de financement, en lien avec l'Université de Montpellier.

Pour des raisons administratives, la durée du séjour ne pourra excéder la durée du contrat de travail. En conséquence les dates de voyage du chercheur invité devront correspondre aux dates de début et de fin du contrat de travail. Si le chercheur invité souhaite prolonger son séjour pour raisons personnelles, en dehors du contrat de travail « LabEx », il s'occupera des démarches d'obtention de son visa touristique.



Modalités et calendrier de sélection – Automne 2016

Nombre de financements	Deux séjours pourront être financés (budget total de cet AAP : 6 mois de salaire), pour des séjours débutant de Janvier à Juin 2017. Durée des séjours : 2 mois minimum – 3 mois maximum.
Processus de soumission et de sélection	Les candidatures seront transmises par les directeurs des unités de recherche concernées à cemeb-direction@umontpellier.fr , puis examinées par une commission de sélection ad hoc.
Date de soumission	Soumission des projets le 23 Septembre 2016 midi.
Sélection	Commission de sélection : Mardi 11 Octobre 2016 Les dates envisagées du séjour du Chercheur invité doivent tenir compte du délai de mise en place du contrat de travail par le Labex et d'obtention du visa par le service gestionnaire de l'unité d'accueil. Compter un délai d'environ 2 mois suite à la décision de la commission de sélection.